

MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-10

L'an deux mille vingt-deux,  
Le 31 mars 2022 à 19 heures,

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*

Arrondissement  
de Boulogne-Sur-Mer  
\*\*\*\*\*

Canton  
de Boulogne Sud

Date de convocation : Le 23 mars 2022  
Date d'affichage : Le 23 mars 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

**Nombre de conseillers :** Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Jean-Pierre FLOUR, Betty BONNAFOUS, Michèle CAFFIER, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Michel QUANDALLE, Julien DIEU, Valérie DELATTRE, Philippe LELIEVRE

14/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Béatrice BOULY donne pouvoir à Philippe LELIEVRE
- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Michel QUANDALLE
- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX
- Emilie LISSE donne pouvoir à Betty BONNAFOUS
- Sylviane CORNET donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE

5/19

Absent :

Formant la majorité des membres en exercice.  
Dominique NAVET est nommé secrétaire de séance.

0/19

Contrat de projet à temps non complet

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Compte tenu de l'évolution des activités de la médiathèque de la Commune, il convient de renforcer l'effectif avec un poste qui permettra l'organisation de manifestations culturelles, d'apporter une dimension culturelle grâce au déploiement des communications via les réseaux sociaux, de former et d'orienter les usagers. Ainsi, il propose de créer un poste de contractuel à temps complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : (19 voix pour) décide :

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-062-216209060-20220331-2022\_10-DE

1 - La création d'un poste contrat de projet à temps non complet 30 heures par semaine. En catégorie B et dans le cadre des emplois des assistants territoriaux de conservation de patrimoine et des bibliothèques.

2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.

3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-les-Boulogne, le 31/03/2022

Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT

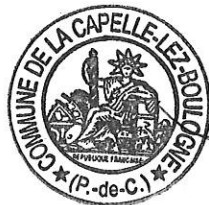


Certifié et rendu exécutoire le :

**Certifié exécutoire par le Maire**  
compte tenu de la réception en sous-préfecture  
de Boulogne-sur-mer le, et de la  
publication le,

13 AVR. 2022

Le Maire



REÇU EN PREFECTURE

Le 12/04/2022

Application agréée E-legalite.com